



Conseil de développement du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Monsieur Michel COUVE
Commissaire enquêteur
Mairie
5 Rue Saint-Jean
83870 SIGNES

Plan d'Aups Sainte-Baume, le 23 novembre 2015

Objet : Position du Conseil de développement du projet de PNR de la Sainte-Baume concernant l'enquête publique relative au secteur de Croquefigue

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous avons pris connaissance de l'enquête publique relative aux demandes de la Société Braja Vesigne, concernant l'exploitation de deux centrales d'enrobage et d'une plateforme de produits minéraux dans le secteur de Croquefigue.

Le Conseil de développement du projet de PNR de la Sainte-Baume est une instance participative de conseils et de propositions, agissant aux côtés des élus et des techniciens du projet de Parc. Composé de plusieurs centaines de personnes, il rassemble des représentants des organismes socioprofessionnels, des propriétaires fonciers et forestiers, du monde associatif et de toute personne habitant le territoire, désireuse de mettre son énergie au service de l'intérêt général.

A ce titre, le Conseil de développement du projet de PNR de la Sainte-Baume vous transmet sa position à l'égard des documents proposés.

Il est à noter que la totalité de la commune de Signes est située sur le périmètre du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume et que, conformément aux dispositions en usage, un avant-projet de Charte a été proposé et validé par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 16 octobre 2015.

Outre une atteinte supplémentaire à un espace naturel et à un paysage déjà fortement impacté par les carrières de Croquefigue et de Chibron, les structures prévues risquent d'aggraver une situation pour le moins inadéquate dans le cadre d'un PNR visant à un développement durable du territoire. Nous pouvons noter :



Une dégradation accrue du paysage :

- un impact visuel du projet avec la cheminée de la centrale d'enrobage à chaud et de son panache de fumée
- une artificialisation totale du territoire sur la surface dédiée au projet (plus de 17000 m²)
- ces impacts paysagers peuvent jouer un rôle négatif sur une activité éco-touristique du plateau du Camp et dans la partie du sud-ouest du massif de la Sainte-Baume
- la surimposition d'infrastructures sur le plateau du Camp montrant le lourd tribut déjà payé par le paysage (carrières, parcs photovoltaïques)

Des impacts évidents pour les populations vivant à proximité du site, confrontés à différents types de pollutions :

- une augmentation de la pollution atmosphérique : émissions de poussières, de CO₂, de NO₂ et de benzène par la cheminée dont le dépoussiéreur ne pourra pas annihiler les effets de 100% des particules produites
- un risque de pollution de l'eau : matières en suspension dans les eaux souterraines, par le biais des fissures du gisement
- une pollution lumineuse due à l'éclairage nocturne du site, même de façon exceptionnelle
- des pollutions auditive et olfactive : accroissement du trafic routier (44 à 58 camions/jour), dégagement de CO₂, odeurs des résidus

Un impact négatif sur la biodiversité à différentes échelles :

- une suppression *in situ* d'habitats où vivent des espèces animales rares et protégées : crapaud calamite (*Epidalea calamita*), aire de nourrissage de circaètes Jean le blanc (*Circaetus gallicus*)
- des cortèges floristiques et faunistiques voisins menacés ou dérangés par l'activité du site. A ce titre, nous signalons les richesses reconnues du patrimoine naturel à proximité immédiate de Croquefigue : les Gorges du Pousson, la Zone Natura 2000 du Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières ainsi qu'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2 (Chaîne de la Sainte-Baume)

Des risques potentiels mal maîtrisés :

- Risque de pollutions par hydrocarbures, voire risque d'explosion
- Risque de pollution de la nappe phréatique en cas de dysfonctionnement des bassins de décantation lors de forts orages méditerranéens
- Densification du trafic routier avec la production de 230t/h de la centrale à enrobage à chaud et 800t/jour pour la centrale à enrobage à froid. Il est difficile d'estimer la rotation de camions supplémentaires qui vont utiliser la route et traverser les agglomérations.

Un non-respect de la philosophie de l'avant-projet de Charte du projet de PNR Sainte-Baume :

Les aménagements prévus vont à l'encontre de l'éthique de l'avant-projet de Charte qui stipule la nécessaire préservation du caractère de la Sainte-Baume, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et des paysages ainsi que l'orientation du territoire vers un aménagement exemplaire et durable.

Nous trouvons, de plus, très regrettable qu'une telle réalisation soit de nature à remettre en question la labellisation même du PNR, d'autant plus que les élus de la commune de Signes montrent leur détermination pour la réussite de ce projet.

Pour toutes ces raisons, le Conseil de développement du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume émet un avis très défavorable au projet concernant l'exploitation de deux centrales d'enrobage et d'une plateforme de produits minéraux dans le secteur de Croquefigue.

En espérant la prise en compte de nos commentaires, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de toute notre considération.

Pour le Conseil de développement du projet de PNR de la Sainte-Baume,

Stéphane-Eddy PRIGENT
Son Président